

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Avenir de l'eau et des milieux aquatiques :
Encore un mois pour donner son avis

Le 21 mai 2015 – Quelles actions pour l'eau, les risques d'inondation et le milieu marin ? Les Français sont appelés à se prononcer sur les stratégies à mettre en œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les 6 prochaines années.

Après la consultation de 2013 sur les enjeux de l'eau, la parole est à nouveau donnée aux particuliers, associations de consommateurs ou de défense de l'environnement sur les politiques et actions à appliquer pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau. D'ici 6 ans, en 2021, 70 % des rivières devront être en bon état, tandis que la moitié le sont aujourd'hui. Ces stratégies sont décrites dans les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Programmes De Mesures, documents soumis à la consultation sur chacun des bassins hydrographiques.

Chacun peut ainsi s'exprimer sur les plans de gestion en cours d'élaboration avant leur adoption à la fin de l'année 2015. L'avis du public est attendu sur le type d'actions à prioriser pour maintenir la quantité en eau, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions et préserver la santé des milieux aquatiques,...

Les documents sont consultables et les avis déposés en ligne sur les sites web des Agences de l'eau accessibles depuis le portail www.lesagencesdeleau.fr jusqu'au 18 juin 2015.

Dans le même temps, deux autres documents sur l'eau sont également soumis à la consultation :

- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) décrivant la stratégie du bassin pour gérer les risques d'inondation*
- Le programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)

Tout savoir sur la consultation et donner son avis:

www.lesagencesdeleau.fr



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Créées il y a 50 ans, les agences de l'eau sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Leur mission est de réduire les pollutions de toutes origines et de protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Les 1700 collaborateurs des six agences de l'eau et des cinq offices de l'eau ultra marins mettent en œuvre la politique publique de l'eau, à travers des programmes d'intervention.

Afin d'atteindre l'objectif final de bon état des eaux (fixé par la Directive cadre du Parlement Européen de 2000), les agences de l'eau établissent et perçoivent des redevances qu'elles redistribuent aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs pour l'exécution de travaux d'intérêt commun. www.lesagencesdeleau.fr

Contacts Presse :

Catherine Belaval, 05 61 36 36 44 - 06 08 73 64 03, catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr

Dominique Arnaud, Agence Anouk Déqué 05 61 55 55 65 - 06 15 37 34 92, d.arnaud@adeque.com